L'ABEILLE

PAR BULLITT, MAGNE & C°
No. 81, rue Chartres.

Journal quotidien......$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine. $10

CANDIDATS WHIGS
choisis par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS,
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 14 JANVIER 1840.

Nous avons l'honneur d'annoncer aux membres de la Législature que nous sommes candidats pour l'emploi d'Imprimeur de l'Etat.
BULLITT, MAGNE & Co.

Une foule de citoyens curieux d'assister à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument qui doit être érigé en commémoration de la victoire du 8 janvier, se pressait hier matin dans les avenues de la place d'armes. Le général Jackson, accompagné des membres de la Législature et du Conseil de la Première Municipalité, des autorités, des officiers et de quelques compagnies de la Légion, assistait à la cérémonie et l'a rendue par sa présence plus imposante. A 2 heures, le général s'est rendu à bord du steamer Vicksburg, qui doit le transporter à Natchez.

La vente, par le marshal des Etats-Unis, de l'îlet borné par les rues Tchapitoulas, Commune, Magasine et Canal a produit une somme totale de $255,850.

7 terrains face à la rue Magasine $77,780 ter. moyen $11,100
[illegible]

"Ces terrains n'ont que 24 pieds de façade, d'après un terme moyen. Aux conditions de la vente, ils sont payables en cinq années, en ajoutant six pour cent d'intérêt au capital. On peut donc estimer le véritable produit de cette vente à environ $266,680.

ELECTION DANS LE MISSISSIPI.

Nous voyons par le *Natchez Courier*, du 11 qu'il n'est pas vrai que le Dr. Pugh ait été élu dans le comté de Madison, comme le disait le Mississipian; et que c'est au contraire Mr. R. M. Williamson son concurrent, whig; qui a été élu à une majorité d'environ quarante voix.

Nous lisons dans le *New York Express* du 31:—Des lettres particulières de Québec à Montréal, le 25 novem. annoncent que quelques troubles au sujet des frontières ont recommencé sur le territoire disputé entre le New Brunswick et le Maine.

HAVANE.

Nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 2 du courant; mais ils ne contiennent rien qui puisse intéresser nos lecteurs.

LA COALITION.

La coalition qui vient de se former entre la faction de Mr. Van Buren et celle de Mr. Calhoun est une de ces monstruosités politiques qui trop souvent affligent les patriotes de la vieille Europe, mais dont notre pays était encore vierge. Deux principes opposés ne peuvent s'amalgamer ensemble; lors donc qu'ils se réunissent sous une même bannière, c'est qu'il y a un marché impie, conclu sous l'influence corruptrice de la plus insatiable ambition et dont l'asservissement du pays, doit être le prix sacrilège.

Non seulement il y avait inimitié personnelle entre ces deux chefs de parti, mais encore il y avait différence absolue de vues et de principes politiques. Très souvent Mr. Calhoun et Mr. Pickens, son séide, s'en sont expliqués en termes clairs autant qu'énergiques; ils ont porté contre la faction Burenite les accusations les plus directes de corruption: "*Jamais, disait Mr. Pickens, il n'y a eu d'êtres plus vils, plus dégradés, plus corrompus que ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir.* Et Mr. Pickens se servait même d'une expression que nous ne traduisons pas par respect pour nos lecteurs.

On sait aussi la haine profonde qui existe entre Mr. Calhoun et Mr. Benton et les témoignages de mépris qu'ils ont échangés souvent en plein sénat.

Et cependant voilà que ces hommes divisés par la haine la plus vivace, et par les principes politiques les plus opposés, se réunissent sous un même drapeau, se donnent la main et consentent à faire cause commune! Que s'est-il donc passé entre eux? quel pacte secret ont-ils formé? quel motif puissant a pu changer si subitement des ennemis en alliés?

Un grand nombre de navires ont fait de fortes avaries dans le port de Boston, dans un coup de vent qui a eu lieu dans la nuit du 28 décembre, entre autres le trois mâts Eagle de la Nlle-Orléans. Le trois mâts Columbiana, appartenant à la ligne de packets de la Nlle-Orléans, de MM. Lombard et Co. qui était allé prendre sa cargaison à Charlestown, s'est jeté sur le pont de Warren après avoir cassé ses amarres.

On écrit de Portsmouth (N. H.) 27 décembre 1839:

"On a de vives craintes sur le sort du brick Vermont, capitaine Charles Willey, de Jacksonville, qui est parti de ce port pour New York, mercredi 11 courant, et qui avait à son bord, comme passagers, les lieutenans Fowler et Grafton, 40 recrues de la compagnie D du 1er. régiment d'artillerie des Etats Unis, sept femmes, plusieurs enfans et deux autres passagers, en tout 60 personnes.

Nous avons éprouvé la nuit dernière un autre violent coup de vent. Le vent soufflait de l'Est à l'Est Sud Est, et n'a pas cessé le lendemain matin, au lever du soleil.

(*Rapporté pour l'Abeille.*)

LEGISLATURE.

SENAT—Le Sénat s'est réuni à onze heures et s'est ajourné presque immédiatement après, conformément à une résolution des deux chambres afin de donner à Messieurs les membres de la Législature la faculté d'assister à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument qu'on se propose de faire ériger sur la place d'armes en commémoration de la bataille du 8 Janvier.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance de Lundi 13 Janvier 1840.

La Chambre se réunit suivant l'ajournement.

Mr. C. M. Conrad présente une pétition de la Compagnie d'assurance de l'Aigle, dans laquelle cette compagnie demande à être déchargée de certaines taxes. Renvoyée à un comité spécial composé de trois membres.

Mr. Muse soumet à la Chambre un mémoire de la compagnie du chemin de fer de West Feliciana.—Renvoyé à un comité.

Mr. C. M. Conrad présente une résolution déclarant qu'attendu que la chambre est informée que la première pierre du nouveau monument qui doit être érigé dans cette ville en commémoration de la glorieuse victoire du 8 Janvier 1815, doit être placée aujourd'hui;

Qu'il soit résolu que les deux chambres s'ajourneront jusqu'à 11 heures de ce jour, pour assister en corps à la cérémonie.

M. Claiborne demande que l'on dispense des règles et que la résolution soit immédiatement mise en discussion. Cette motion est adoptée, ainsi que la résolution qui est lue une seconde fois. M. Ratliff propose aussi de dispenser des règles et d'envoyer la résolution au sénat. Cette motion est aussi adoptée.

M. C. M. Conrad présente un mémoire des actionnaires et des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Carrollton, dont le titre seulement est lu et qui est déposé ensuite sur le bureau jusqu'à nouvel ordre. Mr. Claiborne présente un acte pour incorporer la compagnie de l'assurance mutuelle contre les incendies. Lu pour la première fois.

Le sénat informe la chambre par un message qu'il a adopté la résolution portant que la législature assisterait en corps à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument qui doit être élevé en commémoration de la victoire du 8 Janvier.

Mr. Davidson présente un bill intitulé "acte &c., approuvé le 6 mai 1815, relatif aux crimes. Lu pour la première fois.

Sur motion de Mr. Ratliff la chambre s'ajourne ensuite conformément à la résolution de Mr. Conrad.

Comités permanens nommés par l'Orateur:

Comité sur les élections:—MM. C. M. Conrad, T. M Lewis et P. Thomas.

Comité des réclamations.—Thos. H. Lewis Geo. R. King, A. Declouet, A. A. Laforest et P. Killion.

Comité des finances:—B. Winchester, A. Boudousquié, H. Lockett, N. Dunbar et T. R. Patten.

Comité judiciaire:—W. Dunbar, T. H. Lewis, C. N. Conrad, B. Winchester, A. W. Pichot, T. Phelps et G. S. Guion.

Comité des dépenses éventuelles—L. U. Gaiennié, P. A. Marest et G. W. Goodberry.

Comité de la milice.—P. Thomas, T. Wadsworth, M. B. de Bellevue, A. G. Carter et F. Bickham.

Comité des pétitions.—T. Wadsworth, T. H. Muse, F. Bosan, H. Thibodeaux et T. Bergeron.

Comité des améliorations intérieures:—W. Brashear, W. R. Barrow, B. A. Wilson, Thos. Pugh, S. A. Baillio, A. Cousin et F. B. Trépagnier.

Comité d'instruction publique.—T. G. Davidson, A. W. Pichot, W. R. Barrow, C. Lavergne et F. D. Conrad.

Comité des affaires en suspens.—I. T. Preston, W. W. Farmer et G. Byrne.

Comité d'enrôlement:—W. C. C. Claiborne, A. Dupuy et A. Cousin.

Comité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce:—D. Kenner, G. S. Guion, C. Ratliff, P. Mollère et C. Mouton.

Comité du pénitentiaire.—T. G. Davidson, F. D. Conrad, S. M. D. Clark, C. Poydras et Geo. K. Rogers.

(*Rapporté pour l'Abeille.*)

CONSEIL DE LA 1ère. MUNICIPALITE.

Séance du lundi, 13 janvier 1840.

Le Recorder, M. Bertus, est au fauteuil. Le secrétaire constate, par l'appel nominal, la présence de 21 membres.

Une ordonnance, mise à l'ordre du jour, pour le pavage projeté de la rue de la Douane, depuis la rue Royale, jusqu'à la rue des Remparts, est adoptée. Cet ouvrage, adjugé à M. Seyles Miller, sera exécuté en blocs de bois, [illegible] Le prix en est fixé à $3 50 la verge carrée.

Le comité des pétitions présente une lettre de M. C. Boyon, imprimeur de la municipalité, demandant au conseil d'accepter M. de St. Romes [illegible]

Le conseil décide qu'il procédera lundi prochain, à l'élection d'un imprimeur, pour remplacer M. Boyon.

Conformément à l'ordre du jour, le conseil procède à l'élection d'un collecteur des droits du port et de levée, en remplacement de M. Mahé, démissionnaire. Au premier tour de scrutin, M. Rieffel est déclaré élu, à la majorité de 11 voix sur 21. [illegible] lundi, 20 courant à 5 heures P. M.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris le 20 novembre 1839.

Monsieur,

Un post-scriptum, ajouté à ma lettre du 19, vous laissait sur une bien douce espérance: celle de voir se terminer des démêlés qui ont fait un instant craindre que la paix de l'Europe fût troublée, et qui tiennent encore tout l'Occident attentif. On disait que l'Egypte et la Turquie avaient enfin mis un terme à leurs différends et laissé de côté une inquiétante intervention. Depuis 15 jours, nous vivons dans le [illegible]

Cependant, je vous le répète, le bruit d'un traité entre l'Egypte et la Porte ne se dément pas; il prend au contraire de la consistance et quelque variation que l'on trouve dans les correspondances du Levant, elles aboutissent toujours en somme à ce résultat. Il paraît certain toutefois que le Divan a adressé aux Puissances une troisième note, dans laquelle il se plaint des retards apportés par leur fait à la conclusion de ses différends avec Méhémet, et qu'il termine en les engageant à prendre une décision définitive sur la conduite qu'elles entendent à tenir; et les troupes d'Ibrahim s'avançaient vers Constantinople; mais il y a lieu de croire que cette [illegible]. On a publié une correspondance entre Kosrew et Méhémet qui, si elle est authentique, [illegible] prouverait, sinon [illegible] qu'au moins ils sont [illegible] les intérêts politiques; et des lettres nous apprennent que le pacha d'Egypte a envoyé comme ambassadeur une de ses belles filles auprès de la mère du jeune sultan Abdul Medjid.

Tout en annonçant ces bonnes dispositions des deux rivaux, les renseignemens qui nous viennent de l'Orient prêtent une conduite bien différente aux puissances médiatrices; je voudrais pouvoir choisir, Monsieur, les nouvelles les plus accréditées, mais presque toutes marchent à la même tendance. Voici donc ce que l'on dit: selon les uns Lord Ponsonby se rapproche de la politique française, grâce à l'intervention de M. Waghorn auprès du cabinet de Saint James, et se montre moins hostile à la conclusion d'un traité favorable au Pacha. Selon d'autres, le même Lord Ponsonby arrête la main du sultan prête à signer ce traité et fait naître à propos de Candie, convoitée par l'Angleterre elle-même des difficultés qui entravent les négociations. Il y en a qui vont jusqu'à dire que le gouvernement anglais rappelle son ambassadeur. Toutes les puissances moins la France, d'après certaines correspondances, protestent contre tout traité conclu directement entre Abdel et Méhémet, et veulent à tout prix terminer des difficultés qu'elles n'ont fait qu'augmenter; mais si vous lisez d'autres lettres vous apprendrez que les consuls accrédités à Alexandrie pressent le pacha d'accepter les conditions que lui garantit la France et l'assurent qu'il ne lui en offriraient pas à beaucoup près d'aussi favorables.

On s'accorde toutefois à dire que l'influence de notre politique s'accroît tous les jours sur les bords du Nil et même sur les bords du Bosphore; et il paraît tout à fait certain que la France aura la plus grande part dans la conclusion des affaires d'Orient. Le Pacha sait que notre cabinet défend sa cause et la Porte elle-même, convaincue de notre désintéressement dans cette question et de notre ferme volonté de soutenir le parti le plus juste, demande des conseils, dit-on, à notre ambassadeur et accepte sa médiation [illegible] à l'exclusion des autres puissances, pour l'adoption d'un traité, dont, s'il faut en croire le sémaphore de Marseille, la France aurait par une convention particulière garanti les bases à Méhémet Ali.

Vous voyez, Monsieur, que le cercle des conjectures se rétrécit sensiblement et que nous semblons approcher d'une solution. Elle sera hâtée sans doute par les inquiétudes de tout genre qui imposent à Méhémet une extrême prudence dans ses actes. La Syrie toujours disposée à quelque soulèvement, l'armée Arabe mécontente et prête à déserter à un chef qui ne peut la payer, le peuple d'Egypte fatigué d'impôts qui l'épuisent, la flotte Turque, lasse d'une hospitalité qui ressemble à un emprisonnement, tout le presse d'en finir et cette situation ne pourrait se prolonger long-tems.

Les flottes, aux approches de l'hiver, ont été obligées de quitter le Bosphore, l'escadre anglaise s'est rendue à Ourlac où la flotte française va bientôt la rejoindre, et l'on répand même la nouvelle qu'elles iront hiverner, la première à Malte, la seconde à Toulon. Ce serait là certainement la garantie la plus positive d'une prochaine pacification, mais il faut douter qu'il en puisse être ainsi.

Un seul acte du gouvernement français a pour un instant rendu suspecte une conclusion attendue depuis si long-tems. Une escadre de réserve a été formée à Toulon et on a placé à sa tête M. de Rosamel, qui devait prendre en outre le commandement supérieur, en cas de réunion de cette escadre, avec celle dont Mr. Lalande est le chef. Cette décision, dans un moment où tout faisait présager la paix, sembla un singulier pronostic. On blâma, assez généralement, le choix qu'on avait fait de M. de Rosamel, bon officier, il est vrai, mais étranger à la diplomatie. Enfin deux explications furent données de cette mesure, qui toutes deux laissaient toute leur force aux nouvelles pacifiques, et dont la dernière est la meilleure sans doute, puisqu'elle est la plus honorable pour notre cabinet. Un organe de l'opposition radicale prétendit qu'on voulait préparer les voies pour la nomination de M. de Rosamel, ancien ministre du 15 avril et favori de la Cour, à un grade d'amiral, disponible aujourd'hui dans les cadres de la marine; mais d'un autre côté, l'on fit pressentir qu'un traité entre la Porte et l'Egypte, de quelque façon qu'il fût conclu, n'affranchirait pas les puissances de toute intervention dans les affaires de l'Orient, que le traité d'Unkiarskelessi expirait dans quelques mois, que la France avait à s'opposer à son renouvellement et exiger la libre pratique de la Mer Noire, pour les pavillons de toutes les nations, et que, dans la prévision des difficultés qui pouvaient naître de ces négociations nouvelles, notre cabinet devait se mettre en mesure.

Mais, Monsieur, vous ne savez rien encore, et cette question d'Orient dont nous venons de nous occuper depuis si long-tems, n'était pas en vérité si importante qu'on voulait bien dire. Ce n'est pas sans raison qu'on a appelé l'Orient le pays des prodiges, et je ne saurais trouver des mots assez énergiques pour vous faire comprendre l'étonnement profond avec lequel Paris a accueilli cette grande nouvelle que j'ai à vous dire. En deux mots, l'Empire des Sultans, est aujourd'hui, ou peu s'en faut, un *gouvernement constitutionnel*. C'est peut-être là le seul exemple, dans l'histoire du monde, d'une charte non pas imposée par la volonté nationale, non pas *octroyée* à la façon de celles que vous savez, mais offerte par le Souverain le plus puissant de la terre, maître absolu de ses sujets et de son empire, corps et biens, armé du lacet et du sabre pour en user à sa guise et qui ne s'en étonne un peu; c'est le dimanche 3 novembre, à 8 heures du matin, dans la plaine de Gulhané, voisine de Constantinople, au milieu d'un concours immense de peuples de grands, de prêtres, d'Ulémas, d'ambassadeurs de toutes les puissances, par un beau jour et à la face du soleil, que cela s'est dit et s'est lu. C'est Reschid-Pacha, ancien ambassadeur en France, disciple de notre politique et de notre philosophie et principal instigateur de cette mesure, qui du haut d'une tribune, la première sans doute que l'Orient ait écoutée depuis la chute des empereurs grecs, a lu ce *Hatti-Shérif*, cette constitution tout à la fois déclaration des droits et programme des lois à faire pour les organiser.

Les grands principes promulgués par cet acte mémorable, sont ceux-ci: Egalité civile de tous les sujets Turcs à quelque nation et à quelque religion qu'ils appartiennent; établissement de la propriété dans l'Empire et garantie de tous les droits qu'elle suppose; abolition de la confiscation; création de tribunaux réguliers devant lesquels devront être traduits tous les prévenus, avant qu'aucune peine puisse leur être infligée.

Les lois promises et qui devront être soumises aux délibérations d'une assemblée composée des membres du conseil de justice, des ministres et de notables sont un code pénal, stipulant un châtiment sévère, contre tous ceux quelqu'ils fussent, qui désobéiraient à la constitution, contre ceux qui trafiqueraient de la faveur et des charges, des dispositions propres à régulariser l'assiette et la perception des impôts, ainsi que les dépenses de l'Etat: enfin le conseil militaire sera appelé à débattre les lois destinées à fixer la levée des soldats et la durée du service militaire.

Vous lirez avec attention, Monsieur, ce document aussi précieux pour la philosophie que pour la politique et vous admirerez avec quel rare bon sens, avec quelle justesse de vue il est conçu. Son auteur a voulu avec adresse faire considérer les vérités développées par lui comme un retour à la saine interprétation de la loi religieuse. Je ne suis pas, je l'avoue, un docteur musulman, mais je vois bien que l'esprit Européen a plus de part dans ce manifeste que les préceptes du prophète.

Il est impossible de juger quant à présent la portée d'un acte aussi grave dans ses rapports avec la Turquie elle-même, avec l'Egypte et avec la Russie. Peut être est-il plus facilement praticable que l'on est disposé à le croire au premier abord, car il n'y a pas dans l'Empire de Constantinople de véritables aristocraties: tous les Turcs sont égaux en face du Sultan qui les élève ou les abaisse à son gré. Une constitution ne peut donc rencontrer dans ce pays pour obstacle que le Souverain lui-même, et il y paraît, par l'enthousiasme avec lequel le *Hatti-Shérif* de Gulhané a été écouté. D'ailleurs les efforts persévérants de Mahmoud ont beaucoup fait pour amener ce résultat et le rendre possible. Il est par conséquent permis d'espérer qu'une révolution aussi bienfaisante s'accomplira pacifiquement et fera entrer la Turquie dans une ère nouvelle de progrès et de prospérité.

Ces institutions libérales, il faut le croire, rattacheront à la cause du sultan les Musulmans qui, éblouis par des victoires, formaient dans l'Empire un parti puissant au pacha d'Egypte, et forceront peut être même celui-ci à se relâcher de son système de monopole et de sa tyrannie, en même temps qu'elles enlèveront au gouvernement russe l'appui qu'il trouvait dans la classe des Rayas ou dévoué à un gouvernement qui les opprimait et qui leur faisait une position inférieure et aujourd'hui devenus d'un même coup citoyens et défenseurs d'un Etat qui reconnaît leurs droits à l'égalité civile en attendant mieux. Cette dernière considération rend inintelligible pour beaucoup de bons esprits le silence du cabinet de Saint Pétersbourg dans des circonstances aussi graves; sa haine connue pour toutes les constitutions ne peut laisser croire à son consentement, quand une charte est promulguée aux portes de son empire. Faut-il donc penser que son crédit baisse dans le Divan et que la France dont le doigt est visible dans tout ceci, hérite de son influence. Faut-il penser qu'inquiété par la conspiration découverte dans le corps d'armée du général Guesmar ou abattu par les revers de ses armes dans la Circassie et dans la Géorgie où ses soldats sont tués et ses postes pris, Nicholas n'ose protester contre des actes qu'il ne pourrait empêcher, je vous laisse choisir.

Je termine ce tableau trop long, quoiqu'incomplet de la position de l'Orient par deux nouvelles de moindre importance. L'Angleterre et la Perse se sont entendues, et un traité de commerce doit dit-on bientôt intervenir entre ces deux pays qui ont renoué leurs rapports diplomatiques; mais on n'est pas également certain du résultat qu'auront les négociations entamées à propos de l'opium confisqué aux marchands de Canton. Le *Standard* qui annonçait dernièrement la résolution prise par son gouvernement de ne pas intervenir dans une affaire où la justice n'est pas de son côté, [illegible] transmis au capitaine Elliot l'ordre d'agir avec vigueur et de bloquer à défaut, les ports de la Chine pour obtenir une réparation.

(*La fin à demain.*)

EUROPE.

Nous avons donné hier sommairement les nouvelles d'Europe les plus importantes, et notre correspondance particulière, dont nous publions aujourd'hui la première partie, complètera ce que nous avons dit: Voici quelques détails particuliers qui ne sont pas sans intérêt:

ANGLETERRE.

La reine a choisi parmi les princes protestants de l'Europe son futur époux. Le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha est digne de la distinction [illegible] qui l'attend, [illegible]

[illegible] des Etats dont la population est [illegible] à quatre millions [illegible] une armée de plus de 80,000 hommes [illegible] 27,000 soldats réguliers, un matériel d'artillerie de 400 pièces [illegible] sur des chameaux, et 376 pièces [illegible] le prince Albert.

[illegible] Un arrangement vient d'être conclu entre la Perse et l'Angleterre. Le shah fait droit aux demandes de l'envoyé anglais; les Anglais promettent, en revanche, d'évacuer immédiatement, dans le golfe Persique, l'île de Karak dont ils avaient pris possession. [illegible] Mais les bons offices du cabinet russe n'ont pas été étrangers à ce revirement soudain, dans les dispositions de la cour de Téhéran. L'empereur Nicolas, ne voulant pas rompre avec l'Angleterre, cherche à désarmer les inquiétudes de cette puissance et à prouver son désintéressement. Le traité qu'il vient d'accéder à la Perse est un argument qu'il adresse à lord Palmerston, à l'appui des propositions de M. de Brunow.

—Le *Great Western*, qui doit partir pour faire un nouveau voyage, ne recommencera sa traversée qu'au printems. Le *Liverpool* et le *British-Queen* continueront les traversées au printems. Trois nouveaux bateaux à vapeur doivent faire le service entre l'Angleterre et New-York. Les bateaux à vapeur de M. Canard, [illegible] par la voie d'Halifax, commenceront leur service. Le *New York* et le *President* sont déjà presque à prendre la mer. Le *New-York* quittera l'Angleterre en avril ou en mai, et le *President* en juin ou en juillet. Le troisième bateau à vapeur sera en fer; [illegible] en septembre ou en octobre. Tous les mois, il y aura deux départs d'Angleterre et deux des Etats-Unis. On construit en ce moment un autre bâtiment, qui sera de 1420 tonneaux et de la force de 450 chevaux. Ce bâtiment ne sera fini qu'au printemps de 1841. A la même époque, deux bateaux à vapeur pourront partir de la Clyde pour New-York. Chaque jour, la construction de ces navires se signale par d'importantes améliorations matérielles.

FRANCE.

—Les bruits relatifs à la dissolution du ministère prennent tous les jours une nouvelle consistance. Cependant le ministère se prépare à soutenir la session comme s'il était sûr d'un long avenir. On parle, entre autres, de deux magnifiques projets de M. Passy, l'un serait relatif à une mesure dont il a été déjà parlé, sur le changement de l'année financière; l'autre concernerait le projet de la réduction des rentes. On dit que M. Passy proposerait de changer les 5 contre des 4 1-2 pour cent, avec garantie de non remboursement pendant 10 ans. Ceci n'a pas empêché la bourse de hausser. Elle croit peu à ces velléités ministérielles; elle sait qu'il existe des volontés supérieures opposées à la conversion, et contre lesquelles rien ne prévaut.

Cependant l'opposition s'organise. M. Thiers, qui dispose à son gré de grand nombre des organes de la presse, semble être l'adversaire le plus redoutable du ministère actuel; il s'appuie sur la résistance parlementaire. Certains journaux parlent d'un rapprochement entre M. Thiers et M. Guizot.

MM. Achille et Lucien Murat [illegible] sont arrivés à Lyon.

ESPAGNE.

Nous avons annoncé il y a quelques tems la déposition du Comte d'Espagne et plus récemment le bruit de sa mort: La déposition de ce chef Carliste, d'après l'explication d'un journal Espagnol, a eu lieu par l'ordre de Charles V, (Don Carlos); sa mort n'est plus douteuse; on a retrouvé son cadavre dans les eaux de la Sègre.

EGYPTE.

On dit que Mr. Horace Vernet est en ce moment en Egypte. Le consul français, M. Cochelet, a présenté au vice-roi le grand peintre qui a été frappé de la belle figure du pacha; il a dit, en sortant: cette figure je l'ai toute dans la tête, je la reproduirai sans autre étude. M. Horace Vernet part après-demain pour le Caire; il se propose de faire les plans de bataille de la république en Egypte et en Syrie, et de plus celui de la bataille de Nézib; il retournera au palais pour reproduire, sous les yeux du pacha, le palais des femmes, par le Daguerréotype.

"M. Horace Vernet a dit au vice-roi que la victoire de Nézib avait fait une grande sensation en Europe, qu'on y appréciait généralement sa modération et sa conduite. Le pacha a répondu: Cela n'a pas empêché MM. les consuls de venir souvent me voir, de me parler haut, et M. Cochelet était celui qui parlait plus haut encore que les autres; je ne l'en estime et ne l'en aime pas moins.

VARIÉTÉS.

RANDJIT-SINGH.

Nous avons annoncé récemment la mort de Randjit-Singh, roi de Lahore: ce prince est sans contredit l'un des hommes les plus extraordinaires de notre siècle; il a joué au centre de l'Asie un rôle à peu près semblable à celui de Méhémet-Ali dans l'empire Ottoman. Chef d'une petite troupe de cavaliers, il a su en moins de trente ans se créer une puissante souveraineté au milieu des grands empires de l'Asie, au sein des possessions anglaises de l'Inde. Pour arriver à ce but il a déployé une énergie, un talent, une souplesse, une habileté incroyable; et certes il vaut la peine qu'on lui donne un moment d'attention.

Le Penjab est un petit pays de l'Asie centrale qui forme entre l'Indus et le Satledj aux affluens un triangle dont la base s'appuie à la chaîne des Monts Hymalaia. Depuis plusieurs siècles, il est habité par les Sikhs, hordes guerrières, qui parvinrent vers 1764 à se soustraire à la puissance dominatrice des Afghans. Les Sikhs ne formaient pas une nation dans le sens absolu du mot. Réunis d'abord par le lien religieux, ils se lièrent par une confédération assez semblable à celle des anciennes tribus germaniques. Chaque bande ou *misal* avait un chef ou *Sardar*; et les chefs s'assemblaient deux fois par an dans une Diète à Amritsir pour délibérer sur les intérêts généraux.

C'est au milieu de ces hordes guerrières que naquit Randjit Singh; et son père, en 1792, le laissa à la tête d'un trésor assez considérable et d'environ deux mille cavaliers. Trop jeune à la mort de son père pour se charger du fardeau des affaires il tomba sous la tutelle de l'adroite et intrigante Sada-Kounwar, sa belle-mère, qui fut pendant long-tems sa fidèle conseillère. A dix-sept ans, Randjit-Singh gouverna par lui même, et bien que son éducation eût été complètement négligée, qu'il ne sût jamais ni lire, ni écrire dans aucune langue, il ne se montra pas moins habile que son père à profiter de toutes les occasions d'augmenter sa puissance, soit en forçant les petits chefs à reconnaître son autorité, soit en s'emparant des biens des sardars morts sans héritiers, soit en intervenant dans les querelles des rivaux, et en punissant au nom de la Confédération, mais en dépouillant à son profit les chefs qui [illegible] les Afghans lors des expéditions infructueuses que Shah-Zaman conduisit en 1795, 1796 et 1797 contre le Penjab. Et cependant Randjit-Singh sut s'arranger de manière à se faire reconnaître par les Afghans comme souverain de Lahor. Cette politique, poursuivie avec une infatigable activité et couronnée de succès croissant en raison directe de sa puissance, l'avait rendu maître de presque tout le pays, compris entre le Satledj et l'Indus d'un côté, entre les montagnes et Moultan de l'autre. Il cherchait à étendre son autorité entre le Satledj et la Jumna lorsque les chefs, demeurés indépendans dans ce pays, réclamèrent l'assistance anglaise, et obtinrent du gouvernement de Calcutta une déclaration qui les plaçait sous la protection britannique.

A cette époque, le gouvernement anglais de l'Inde, vainqueur des Français, de Tippoo-Saib et des Mahrattes, avait pris la sage résolution de ne plus chercher à étendre ses conquêtes dans une contrée dont l'administration avait toujours coûté plus qu'elle ne lui avait rapporté. Ses efforts avaient pour but de rétablir l'ordre si violemment troublé par les révolutions dont la Péninsule avait été le théâtre depuis un demi-siècle, et par les innombrables bandes de pillards qui avaient pullulé à la suite des Mahrattes. Il allait offrant sa protection à tous les souverains qui avaient survécu à tant de catastrophes, et en retour de cette protection toute puissante, il ne leur demandait que le maintien de la paix publique, un contingent en cas de guerre, la liberté des routes et quelques concessions en faveur du commerce anglais, dont la compagnie possédait le monopole. Cette conduite si sage et si honorable qui a permis de gouverner pacifiquement tant de millions d'hommes au moyen de quelques officiers accrédités à la cour des principaux radjas, était aussi la plus avantageuse qu'on pût adopter. Non seulement elle prévenait l'accroissement de dépenses qui serait résulté de nouvelles conquêtes, mais encore elle affranchissait la Compagnie de tout souci relativement à l'intérieur, et elle lui laissait le libre usage de toutes ses forces dans le cas d'une invasion française, crainte dont l'Angleterre était alors préoccupée. Enfin, cette puissance ne devait-elle pas espérer, grâce à sa modération, d'être franchement aidée, contre l'ennemi commun, par les souverains dont elle avait garanti les trônes et augmenté les ressources par le rétablissement de la paix?

On pense bien que Randjit-Singh ne dut pas être très satisfait d'une décision qui ne lui permettait d'étendre ses conquêtes vers le midi qu'en courant les chances d'une guerre contre l'Angleterre. Il se soumit à la nécessité, et au mois d'avril 1809, il conclut à Amritsir un traité par lequel il se résignait à ne plus rien entreprendre au de-là du Satledj. Depuis lors il a toujours vécu avec ses puissans alliés sur le pied d'une étroite amitié entretenue par de fréquentes ambassades et de présens réciproques. Ce fut à cette époque que Randjit-Singh eut pour la première fois occasion de voir quelques troupes régulières qui formaient l'escorte du négociateur anglais, sir John Metcalfe. Il ne fallut pas longtemps au prince indien pour comprendre la supériorité des troupes disciplinées, et il conçut aussitôt le désir de posséder une armée organisée à l'européenne, mais c'était un vœu qui ne devait se réaliser complètement qu'en 1822 par l'arrivée de MM. Allard, Ventura et Court, officiers français, à la cour de Lahor. Cependant, tout imparfaits qu'ils fussent, les essais qu'il tenta par lui-même ne lui firent pas moins d'honneur, surtout par l'obéissance [illegible] obtenir. Ainsi, à la prise de la riche ville de Moultan, il fit rendre aux pillards tout le butin qu'ils avaient faits.

Arrêté au midi par les Anglais, Randjit-Singh tourna son ambition vers les autres points de l'horizon. En 1822, il s'était emparé, après un grand nombre de campagnes, de l'importante vallée de Cachemir, de Moultan, d'Attock, qui lui livrait le passage de l'Indus, et il avait rendu tributaires plusieurs des tribus Beloutchis établies à l'ouest de ce fleuve, et même quelques districts du Thibet. [illegible] MM. Allard, Ventura et Court [illegible] (1831), [illegible] 1839. Toutefois, avant de [illegible]

Quoique le règne de Randjeet-Singh ait été riche de résultats, il est cependant à regretter qu'il ne se soit pas occupé de la fondation d'une administration régulière, ce principal souci des fondateurs d'empire. Son mode d'administrer était aussi simple qu'on peut l'imaginer: il consistait à affermer les villes ou les villages à des adjudicataires qui rançonnaient impunément les contribuables, pourvu qu'ils payassent régulièrement les fermages convenus. Ce déplorable système a pu fonctionner aussi longtems que le bras redoutable de Runjeet Singh était là pour le soutenir; mais les fermiers, les tributaires, les sardars dépossédés continueront-ils au successeur du Maharadja l'obéissance à laquelle il les avait pliés? C'est ce que l'avenir nous apprendra; mais ce qui est certain aujourd'hui, c'est que dans l'état critique des affaires asiatiques les Anglais ne pourront, s'il éclate des troubles sérieux dans le Penjab, se soustraire à la nécessité d'occuper un pays qui est la véritable clef de l'Indostan.

Runjeet-Singh ne laisse après lui qu'un fils qu'il ait reconnu, Karrack-Singh, né en 1802, de Radji-Kounwar, sa seconde femme. Sa première femme, qu'il répudia en 1807, prétend être accouchée peu de mois après sa répudiation de deux fils jumeaux. Le fait est resté incertain, et Runjeet-Singh a toujours nié cette paternité, bien qu'il ait employé l'un de ces deux enfans, Shir-Singh, dans des expéditions militaires où celui-ci s'est fait beaucoup d'honneur.—Peut-être faut-il voir dans ces circonstances les germes d'une discorde imminente, d'autant plus que les renseignemens qui nous sont parvenus sur le compte de Karrack-Singh sont loin de nous le représenter comme le digne fils de son père.

DERNIERES DATES.

New-York	déc 31	Liverpool	nov 25
Boston	31	Londres	déc 2
Philadelphie	31	Havre	déc 2
Washington	janv 2	Paris	déc 2
Baltimore	déc 31	Bordeaux	[illegible]
Charleston	[illegible]	Marseille	[illegible]
Vera-Cruz	[illegible]	Cadix	nov 2
Tampico	[illegible]	Havane	janv 2
Mexico	déc 15	Houston	janv 1

COMMERCIAL.

HAVRE, 4 décembre.

Le marché est languissant, et tous les articles d'importations d'Amérique ont une tendance à la baisse.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Cores, Jackson, Havre, L H Gale
Augusta, Snow, Liverpool, S & J P Whitney
Huntsville, Eldridge, New York, Fosdick & Rasines
Brick New England, Colby, New York, W Chase
Goël. Byron, Pearsall, Brazoria, capit

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, Davis, des Passes, ayant mis en mer la barque Johan George et à la [illegible] les navires Sheffield et Huzon—il a amené dans le port les navires Independence, Francis Depau, Jessore et la goël. Belle. Laissé la barre S. O. le 11 du courant, à 9 heures p. m., annonce un brick en vue.

[illegible] des Passes, ayant mis en mer la barque Adams et le brick Caroline, et à la barre S. O. les navires Margaret Forbes et Majestic—il a amené dans le port les navires Scotland, Nestor, le brick Mary Pennell et les goëls Wm. Bryan, S. Phillips et Icera. Rien de nouveau en vue; navire Lucy dans la rivière; 11 navires en dehors de la barre attendant l'eau; navire français Pauline et un brick en vue.

Navire Huntress, Hutton, de New York.
Navire St. Louis, Watson, de Philadelphie.
Navire Susan Drew, Babbidge, de Boston.
Navire Charles, Brewster, du Havre, (10 nov.) à L H Gale, avec un chargement assorti.
Barque Agnes, (ang.) Cummings, de Londres, par la voie de Galveston.
Navire Scotland, Merrimack, de Liverpool.
Navire Nestor, Moser, de Portsmouth, N. H.
Navire Independence, M'Cappin, de Belfast.
Navire Francis Depau, Forbes, de New York.
Navire Jessore, Putnam, de New York.
Barque Noble, Morrison, de New York.
Brick Oberon, Buxton, en 66 jours de Malaga.
Brick Jacon, Welch, de Trinidad de Cuba.
Brick Mary Pennell, Given, de Portland.
Goël. Arab, Broadstreet, de la Mobile.
Goël. Icera, (esp.) Cusan, de Barcelone.
Goël. S. Phillips, Bailey, d'Apalachicola.
Goël. Wm. Bryan, Barnes, de Galveston.
Goël. Belle, Reynolds, de Matanzas.
Steamer Atalanta, Powell, de Vicksburg, avec du coton, &c.
Steamer Panola, Mosby, de Yazoo City, avec du coton, &c.
Steamer Tomochichi, Gillet, de la Nouvelle Iberia, avec du sucre, &c.
Steamer Buckner, Jordan, du Bayou Tunica, avec du coton, &c.
Steamer Brillant, Hart, du Bayou Sarah, avec du coton, &c.

MEMORANDA.

La goëlette Wm. Bryan a laissé à Columbia, la goël. Harriet, devant partir le jour après pour la N. Orléans; goël. Robt. Mills est arrivé dans ce port.

Le steamer Tomochichi a laissé la barre S. O. le 12 courant, rapporte 11 navires en dedans, pour le dehors; brick Treaty, goël. Edw. Adams, sloop T. Caruley et 2 goëlettes navires en vue pour ce port.

Arrivé à Boston le 28 décembre, goël. Eagle.

Expédiés à Boston pour ce port, le 25 déc—Goël. Mohala; 29, navire Ohio.

Expédié à Newburyport pour ce port, le 26 déc—Brick Strabo.

Expédié à Portland pour ce port, le 27 déc—Brick Natchez.

Arrivés à New York le 31 déc—Brick Akenna; navire Mississippi.

Expédié à New York pour ce port, le 31 déc—Navire Yazoo.

En charge pour la Nlle-Orléans.

HAVRE—Navire Garonne, Kimball, en chargement, le 29 novembre, navire Marengo, Larkin, devant partir le 30 novembre, navire Caroline, Legralo, devant partir le 10 décembre; navire Vespasian, Winsor, devant partir le 10 décembre; navire Eleanor, Pemberton, devant partir le 15 décembre; nav. Fame, Madison, devant partir le 20 déc.

BORDEAUX—Navire Rouan, en chargement le 24 nov; nav. Emily, do; nav. Nathalie, do; navire Amerika, do; navire Romulus, devant partir le 30 novembre; nav. Oscar, do, le 15 décembre; nav. Geneviève, do, le 15 décembre; navire Antonin, Guimaud, partir le 20 novembre.

MARSEILLE—Navire Laurent & Fanny, devant partir le 29 nov; navire Mako, do; navire Rose-Julienne, do.

AVIS AU PUBLIC.

QUELQUE pénible qu'il me soit d'occuper le public de mes affaires personnelles, je me dois de faire savoir et de déclarer hautement que, dans une affaire qui a eu lieu entre Mr. *R. J. Palfrey*, caissier de la Banque de Cité de la Nlle-Orléans, et moi même, affaire dans laquelle il m'a été impossible d'obtenir aucune satisfaction, Mr. *R. J. Palfrey* s'est rendu coupable de *mensonge prémédité* et a fait preuve d'une *insigne lâcheté*. Les pièces probantes de cette assertion sont entre les mains de MM. A. Ledoux et Charles DeBlanc, mes amis, et seront soumises à toute personne qui désirerait les examiner.

Nlle-Orléans, 13 janvier 1840.
14 jan GEO. G. HALL

JE soussigné, HERMOGÈNE CANTRELLE, nommé par Mr. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.

Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 33,500.
Nouvelle Orléans, 13 janvier, 1840.
14 jan (Signé) H. CANTRELLE.

JE soussigné, LUCIEN HERMANN, Notaire Public, certifie par les présents que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue, et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardé par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue.

Nouvelle Orléans, 13 janvier, 1840.
14 jan LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

NOTICE D'AVOCAT. P. J. A. Declis, avocat, a l'honneur d'offrir ses services au public. Il plaidera devant les différentes cours de la ville de la Nouvelle Orléans, et toutes les affaires litigieuses qui seront confiées à ses soins seront suivies avec la plus grande activité. Son office est situé, passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, près la rue Bienville. 14 j—4

AVIS—Mr. F. DE COURMONT, avocat, a l'honneur de prévenir le public que son étude est située passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville. 14 jan—3

S. P. SYLVESTER, Courtier d'Actions et de Change à New York, a l'honneur d'informer ses amis et ses correspondans qu'il a transféré son agence au No. 22 Wall street, et 130 Broadway à New York, où il est établi depuis 15 années, et qu'il n'a pas d'autres bureaux, ni dans cette ville ni ailleurs.

Il se livre aux affaires du change dans toutes leurs branches, vend et achète des actions et autres fonds publics: la monnaie étrangère d'or et d'argent, fait les recouvremens au taux ordinaire et avec exactitude des traites et billets sur les Etats Unis, au Canada et en Europe.

Il délivre constamment des traites de 5 l. s. et au dessus à vue pour toutes les parties de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse et du pays de Galles, et donne les plus hauts prix des lettres de change, et billets de la Banque d'Angleterre.

Il donne aux communications écrites la même attention qu'aux communications verbales, son adresse est à S. P. Sylvester 130 Broadway ou 22 Wall street New York. 14 jan—1m

LA société existant sous la raison DEPOUILLY FRERES & Co. pour l'exploitation d'un moulin à plâtre est dissoute d'un commun accord à partir du 28 décembre 1839, toutes les réclamations à faire contre l'établissement à partir de ce jour doivent être présentées à J. Depouilly jeune, gérant dudit moulin.

Messrs. Depouilly Frères rappellent à Messieurs les entrepreneurs qu'ils ont toujours du plâtre calciné frais à leur disposition, à des prix au dessous du cours, qui est constamment supérieur en qualité. Ils font savoir qu'ils viennent de faire construire une machine à raboter le plancher (planing machine) il seront à la disposition des personnes qui voudront leur envoyer du bois à faire à façon cypre ou pin jaune, &c. ayant un avantage sur les autres moulins de ce genre en ce qu'ils peuvent passer depuis un demi pouce jusqu'à trois d'épaisseur, et depuis deux pouces jusqu'à dix de largeur. Ils osent espérer que la confiance qui leur a été accordée jusqu'à ce jour par Messrs. les entrepreneurs et négociants ne discontinuera pas de leur côté: ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour satisfaire aux demandes sous tous les rapports.

S'adresser pour plâtre ou plancher, rue Conti, chez Mr Depouilly aîné, ou à J. Depouilly jeune, moulin encoignure Urquhart et Marigny, rail-road Pontchartrain. 14 jan—a

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.

—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bain de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu, en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrophuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter de six appareils qu'il a fait confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains et généralement répandu en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fournitures de bureau. GICQUEL.
Enc. Bourbon et Ste. Anne.

Mme. Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment. 14 j

POUR GALVESTON—Le superbe navire à vapeur, à basse pression, COLUMBIA, capitaine Henry Windle, du port de 425 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement pour le port ci-dessus, mercredi 15 janvier, à 5 heures du soir.

Le Columbia a une bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à
SMITH & VOORHEES, 35 Camp.

N. B.—Le Columbia partira de la Nouvelle Orléans le 1er et 15 et de Galveston le 7 et 22 de chaque mois, positivement le jour et l'heure ci dessus. 13jan

Pour le débarcadaire Williams, Cité Yazoo, Satartia, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, Rodney, Natchez, &c. &c.
Le steamer PANOLA, capitaine D. B. Mosby, est prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et ports intermédiaires, et partira le mercredi 15 courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord près de la rue de la Douane ou à J. HALL & H. B. BEIN.
N. B. Le Panola signera des connaissemens nets et paiera toutes les charges sur les marchandises qui lui seront remises. 14 jan

Pour Little Rock, Van Buren, Fort Smith et les ports intermédiaires.
Le steamer BURLINGTON, capitaine Mitchell, est prêt à recevoir du fret et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au pied de la rue Poydras ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
14 jan

Pour St. Louis et les Ports Intermédiaires.
Le steamer LITTLE RED, capt. Rice, étant pleinement réparé et ayant une partie de son chargement d'engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.
14 jan

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer A. FUSELIER, capt. Willis, ayant été retenu par des causes inévitables, partira sans faute pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires ce soir à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Gravier, ou à
J. HALL & A. BEIN, 19, Nouvelle-Levée.
14 jan

POUR ALEXANDRIE, NATCHITOCHES, et ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JOHN LINTON, capt. P. H. Kimball, partira mardi prochain 14, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BLAIR & WATERFIELD, 91, rue des Magasins
11 janv

POUR ST. LOUIS, Alton, Quincy, Warsaw.—Le steamer RECENSE, capt. Williams ayant une partie de son chargement d'engagée, partira pour les ports ci-dessus le 15 crt. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
13j

POUR PHILADELPHIE.—Le brick Moxley, Capt Grant, ayant son chargement engagé, peut recevoir encore 100 bbls sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

Ligne de paquebots de Lombard entre Boston et la Nlle-Orléans.—POUR BOSTON.—Le paquebot CINCINNATI, capt. S. C. Howes, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Joseph, ou à
13jan H. A. NORCROSS, 68 Camp.

A FRETER—Une goëlette doublée et chevillée en cuivre, de 14? tonneaux, est actuellement prête à recevoir du fret. S'adresser à
WM. C. TOMPKINS & co. 65, rue du Camp,
14 jan

POUR TRIESTE—Le brick BRILLANT, doublé en cuivre, capt. Hepburn, ayant presque tout son chargement, partira incessamment. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à
14 jan J. S T. ASHBRIDGE, 65, Commune

POUR PHILADELPHIE—Le brick SNOW, capt. Shorndike, ayant reçu presque tout son chargement, partira incessamment, pour fret de 60 balles coton et quelques articles légers, s'adresser à bord ou au bas de la rue St. Joseph ou à
GEO. GREEN & BROTHERS, 26, Camp.
14 jan

POUR LIVERPOOL.
Le navire VISTULA, ayant la plus grande partie de son chargement, peut recevoir encore 50 à 75 balles. Pour fret s'adresser à
GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.
14 j

POUR RICHMOND—La goëlette CURRENCY, capitaine Pendleton, peut recevoir encore quelque fret dans la calle et quelques barils sur le pont, s'adresser à
14 j G. BEDFORD & BECK, 24, Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick THOOSA, capt. Powers, a besoin de 400 barrils pour compléter son chargement et partira demain, s'adresser à bord, en face de la rue St. Pierre ou à
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.
14 jan

POUR NEW YORK—Le paquebot OOMULGEE, capitaine Leavitt, est prêt à recevoir du fret et partira incessamment, ayant une partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
STETSON & AVERY, 88, rue Gravier.
14 jan

POUR BORDEAUX—Le navire français FAUCEMILE, capt. J. Nouvel ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 1er février prochain. Pour fret de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
F. JORDY, 118, Royale.
14 j—15

POUR BOSTON—Ligne de paquebots entre la Nouvelle Orléans et Boston—Le paquebot JACOB PERKINS, capitaine Sawyer, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à
14 jan JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le paquebot MARY KINGSLAND, capt. Robt. McCerren, ayant une partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 500 balles, s'adresser à bord vis-à-vis le wharf St. Joseph, ou à
14 jan PETER LAIDLAW, 54 Camp.

A FRETER—Une bonne goëlette du port de 150 tonneaux, désirerait se procurer du fret pour un port au sud du Hatteras, Savannah préféré. S'adresser à
14jan FOSDICK & RASINES, 70 Camp.

A FRETER—On demande à fréter un navire de première classe, du port de 700 balles coton pour la Méditerranée.
14 jan FOSDICK & RASINES, 70 Camp.

A VENDRE—La belle goëlette AID de 82 tonneaux doublée en cuivre, n'ayant que deux ans de service. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à
14 j R. GRONING & co.

Les goëlettes HECO & AID commenceront à décharger. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
14 jan R. GRONING & co.

Le navire DIADEME, capt. Lambert, de Bordeaux, est aujourd'hui en déchargement au dessous du Rail-Road Pontchartrain. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
14 jan G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

Le navire SUZAN, capt. Dren Babbidge, de Boston, est en déchargement vis-à-vis la presse d'Orleans, les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp
14 jan

Le navire JUNIOR, capitaine Young, de Boston est maintenant en déchargement, deux rangées au dessus de la Monnaie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
14 j STETSON & AVERY, 88, Gravier

La goëlette DELIGHT, de Charleston, est maintenant en déchargement, au quai dit picayune. MM. les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. J. A. BARELLI & Co. 61, Commune.
14 jan

Le navire CALEDONIA, capt. Massicot, de Philadelphie, est actuellement en déchargement près de la Presse à coton d'en bas. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
H. F. COMLY. 11jan

Le paquebot HUNTSVILLE, capt Eldridge, partira pour New York, ce soir à 6 heures. Les passagers voudront bien être à bord à cette heure.
14jan FOSDICK & RASINES, 70 Camp.

Le bateau à vapeur ANGORA, partira positivement ce matin, pour Alexandrie, Natchitoches et Shreveport, à 10 heures du matin. Les passagers voudront bien se trouver à bord à l'heure désignée.
14jan PIERCE SHANNON & BRO.

Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nlle. Orléans, 13 jan. 1840.
LE bureau des Directeurs a arrêté ce jour qu'un dividende de $4 par actions ou 13 1-3 pour cent sur le capital payé résultant des bénéfices des 6 derniers mois, sera payé aux actionnaires sur la représentation de leurs titres, à partir de lundi, 20 courant. Par ordre de la Direction,
14 jan SAML. RELF, Sect.

AVIS DE CREANCIERS—Les créanciers de M. L. Chauvin Delery & Dubreuil Villars, sont invités à se réunir jeudi, 16 janvier courant, dans l'étude de M. L. T. Caire, notaire, rue St. Louis, no 47, à dix heures du matin, pour entendre le rapport du commissaire syndic, et aviser aux mesures à prendre pour la conduite future des affaires. 14jan—3

AVIS—Les créanciers de Engelle & Pepin sont invités à présenter leurs titres de créances dûment certifiés aux soussignés.
Ceux qui doivent aux dits Engelle & Pepin, sont prévenus que M. Théodore de Launay, est autorisé à recevoir le montant.
N. Orléans, 13 janvier 1840.
BARRERE, AUG BORDERES, HARVEY NORTH, } Commissaires
13jan—3

PEAUX de Bœuf—65 peaux en débarquement de la goëlette Carmen, à vendre par
14 jan J. ALBERT, 26, St. Louis.

INDIGO—5 surons indigo en débarquement de la goëlette Carmen, à vendre par
13jan—5 J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

60 BARILS Eau de vie et genièvre américain, 160 sacs café fin de la Havane.
25 tierçons riz,
2 tierçons whiskey d'Irlande, à vendre par
14 jan WOOD & SIMMONS,

CIGARRES—117,000 de la Havane, à vendre par
14 j S M CABALLERO, 80, St. Louis.

TRAITES sur New-York, à vendre par
14 jan ANDREWS & BRO. 50, Camp.

DOUBLONS—1100 doublons espagnols, à vendre par R. GRONING & co, 14jan

TOILE épaisse d'emballage—De Dundee, en débarquement du navire Francis-Depau, à vendre par ANDREWS & BRO. 50 Camp. 14jan

UN assortiment de peignes en écailles, en écaille de Tortue, 100 boucauds charbon de Schykill, à vendre sur la Levée en lots au gré des acheteurs.
14 jan J S T ASHBRIDGE, 65, Commune.

CLOUX—1000 barils cloux de Boston, assortis, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.
14 jan

FARINE—600 bbls farine; 100 de whiskey; 300 de porc; 50 do pois rouges et blancs, 90 barril et graisse, à vendre par JUSTUS VAIRIN & co, 26, rue Poydras.
14 jan

JAMBONS Enveloppés—40 boucauds jambons, porc désossé, porc échines; 20 bbls et demi bbls mess porc, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée.
14 jan

25 BALLES 1ère qualité toile et drap de Russie, 25 do à voile; dito Ravens; [illegible] café de Rio qualité supérieure en sacs de prime. En chargement du Leandre, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp.
14 jan

C'est aujourd'hui qu'aura lieu, à la Bourse de la Cité, à midi, la vente des belles propriétés annoncées par Barnett & Dutillet. (Voir l'avis.)

Les amis et connaissances de M. P. A. Rousseau, et celles de sa famille, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. Son corps est exposé chez lui rue Casacalvo, entre les rues de l'Esplanade et de la Paix.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. Frederic Buisson à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il réserve le vote de nombreux partisans. 27d

Monsieur l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.
24 déc VOX POPULI.

Messieurs les Editeurs,
Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs,
Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des
1ère. 2de et 3ème MUNICIPALITES.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 83 pour 1839.
33 16 12 20 55 49 22 34 37 65 2 3 59 19 23 12 90
GROS LOT DE 12,800.
BILLETS SEULEMENT $3 00.
CLASSE No. 84 Extra.
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Devant être tirée Mardi 14 Janv. 1840, à 6 1-2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
90 numéros—15 sortant.
PROGRAMME

1	Lot de	12,000	12,000
1	"	4,000	4,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
6	"	1,000	6,000
6	"	500	3,000
6	"	400	2,400
6	"	300	1,800
8	"	250	2,000
10	"	200	2,000
12	"	150	1,800
20	"	100	2,000
376	"	80	30,000
76	"	[illegible]	3,040
75	"	30	2,250
75	"	20	1,500
75	"	15	1,125
150	"	12	1,800
150	"	8	1,200
7275	"	6	43,650
41625	"	3	124,875
49955	prix montant à		$259,490

Billet entier $3 00. Demi $1 50. Quart 75 cts.
Paquets de 30 billets pour $90 garantis devoir tirer au moins $45.
Paquets de 30 demi billets pour $45 00 garantis devoir tirer au moins $22 50.
Paquets de 30 quarts de billets pour $22 50, garantis devoir tirer au moins $11 50.
Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 14 jan

Tirage officiel de la loterie de la Louisiane Classe No. 58.
11 35 61 72 2 7 23 14 21 55 36 13
LA LOTERIE DE LA LOUISIANE sera tirée Mercredi à 7 heures, à l'Hôtel de la Bourse.
GROS PRIX—$15,000.
$3 500—$3,500, etc.
78 numéros ballotés—14 sortant.
Billets $1 50 seulement, coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur.
D. S. GREGORY & Co.
14 jan—2 35, rue du Canal N. Orléans.

GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE, DE PROPRIETES ET D'ACTIONS.
DEUX MILLIONS DE PIASTRES!
10,000 lots gagnants s'élevant à $2,000,000
Les numéros commenceront à être placés dans la roue AUJOURD'HUI Mardi, 14 janvier, à la Rotonde de la Bourse St. Charles.
Parmi les lots gagnants se trouvent
LE VERANDAH, $500,000
LE THEATRE ST CHARLES, 400,000
L'ARCADE ST. CHARLES ET LES EDIFICES. 150,000
Avec des Maisons de résidence, des Magasins, des Terrains propres à bâtir, [illegible] etc. estimés $2,000,000.
Les billets de $20 seulement sont à vendre au bureau des Propriétaires.
CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD,
13 jan Enc. Canal et St-Charles.

Numéros sortis au Tirage de la Loterie de l'Union Classe extra no. 6
4 65 27 4 64 73 43 18 34 1 58 56
LOTERIE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Autorisée par plusieurs actes de la Législature, approuvé le 16 février, le 9 et 14 mars 1837.
Classe extra No 5.
Sera tirée à l'Arcade de Banks rue des Magasins, Mardi 14 Janvier 1840, à 6 heures P. M.
J K MEAD, Directeur
75 numéros—Ballotés 12 sortant.
PROGRAMME

1	Lot de	$20,000	$20,000
1	"	5,000	5,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,300	1,300
1	"	1,250	1,250
1	"	1,200	1,200
1	"	1,100	1,100
10	"	1,000	10,000
10	"	500	5,000
10	"	400	4,000
10	"	300	3,000
10	"	250	2,500
150	"	100	15,000
27,811	prix montant à		$246,300

Billets $5 00 Demi $2 50. Quart $1 25.
Paquet de 25 billets, pour $125, garantis tirer $60
Paquets et coupons en proportion, à vendre au bureau du Directeur, enc. des rues Magasin et Commune et au no. 8 Arcade Banks. 13 jan

LOTERIE
De Caldwell, Oakey et Pritchard.
DEUX MILLIONS.
Billets en vente au Bureau de Loterie de
PAUL PRY.
Prix ... $20 chaque.
[illegible] du Théâtre de la rue St-Charles.

A LOUER—Trois MAISONS neuves en briques à 3 étages, supérieurement installées et décorées avec goût, ayant balcon et écurie, situées rue Marigny, entre Victoire et Levée, dont une faisant l'encoignure de la rue Victoire. S'adresser à
CARRIERE, DARAN & Co,
14 jan 11 et 15, rue St. Louis.

DAMEJEANNES rondes clissées—1500 damejeannes de 5 gallons en débarquement du navire Charles, du Havre, et à vendre par
CARRIERE, DARAN & co,
11 jan 11 et 15 rue St. Louis.

FROMAGE, &c—100 caisses fromage de Goshen, 20 futailles do do
100 barils do Goshen.
200 caisses savon de Winchester, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & co.
11jan 11 et 15 St. Louis.

A VENDRE par le soussigné,
50 sacs café vert de la Havane,
50 barils whiskey,
Graisse, un petit lots de lard en feuilles,
Porc mess et prime,
35 barils jambons, cuisses et côtes,
Jambons sous enveloppe,
Beurre de Goshen en firquins.
11 jan S. E. MULLEN, 77, Poydras.

A VENDRE par le soussigné 250 barils riz de première qualité, 54 boucauts goudron du Nord de la Caroline. J. A. BARELLI & Co,
14 jan 61, Commune.

LES DRAYS No. 1438, 1388 et 157 sont requis d'avoir à présenter les reçus des 58 ballots qu'ils ont reçus du navire Pactolus, pour Mr A. Ledoux, à défaut ils seront arrêtés.
11 jan RICKER & HADLEY, 36, Camp.

VOITURES—H. Beach & Co., no. 46 et 48, rue Royale, offrent à vendre un joli assortiment de voitures avec ressorts en demi cercle; des Barouches, dito légères pour un ou deux chevaux, cabriolet, légers et forts, tilburys, buggys et wagons. Le tout à des termes accommodans. 14 j

EAU DE VIE—15 demi barils eau de vie de Cramberries, à vendre par
HENRY A. NORCROSS & Co,
14 68, Camp.

200 Barils prime porc ayant passé à l'inspection; 10 boucauds jambons; 50 barils farine; 3 barils bœuf sec, à vendre par
ADAMS HARTWELL & Co.

BLANC DE BALEINE—150 caisses; 5000 pieds pierres à paver, à vendre par
14 jan FOSDICK & RASINES, 70 Camp.

PAPIER D'ENVELOPPE—1700 rames papier d'enveloppe; 86 sacs café de la Havane, 1re qualité; 40,000 pieds bois, planche de pin blanc, à 35 piastres le millier, à vendre par
14 jan E & J. ANDREWS, 25, Gravier.

TOILE A DRAPS—300 balles toile à draps de Lawrence, Appleton et Jackson, 100 de chaque. 1200 barillets cloux de Boston; 5000 sacs café Rio 1500 barillets graisse; 50 boucauts jambons enveloppés; 40 do côtes, jambons parés, à vendre par
14 janv STETSON & AVERY, 88, Gravier

CAFÉ VERT—500 sacs café vert fin de Rio,
40 sacs vieux café de Java,
70 caisses Madère des Indes Orientales,
25 do. Cherry pâle, de 12 bouteilles chaque,
5 demi pipes Cognac eau de vie,
5 pipes Genièvre de Hollande,
200 barils graisse, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
14janv 63, rue Gravier.

James Cassedy vs. ses créanciers
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Lundi le 13 Janvier 1840—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 8,290—Sur motion de Mr. Greiner, avocat de Wm J. Moffat, créancier privilégié et hypothécaire, et après observation faite, qu'il n'y avait pas encore un syndic régulier de nommé dans cette affaire, et que les faillis avaient cédé quelques biens qui devaient être administrés pour le bénéfice des créanciers qui résident tous dans la ville; il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu pardevant de Mr. Y. Lewis, notaire samedi le 25me. jour de janvier 1840, à 10 heures du matin, afin d'y prendre en considération les affaires du dit insolvable, et afin de nommer un syndic pour gérer les biens cédés, conformément à la loi.
Extrait des minutes.
14 jan—3en10j D. BYRNE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 12,344—Félix Formento contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est, par le présent acceptée pour le bénéfice des créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le lundi 27ème jour de janvier courant, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la cour—Nlle-Orléans, le 13 janvier 1840 ARMAND PITOT,
14 jan—3en19j Greffier

DETENU à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, un nègre appelé CHEDERICK, disant appartenir à M. Walker, du Bayou Sara. Ce nègre ne parle que l'Anglais; c'est un nègre grand et d'une forte constitution. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 5 janvier 1840
14jan A. LUMINAIS, shérif.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.
Mardi, 14 janvier 1840.
Au bénéfice de Mme LECOMTE
NATHALIE ou LA LAITIERE SUISSE.
Ballet nouveau en 2 actes.
Danses.
1o. Pas de deux, par Mme Lecomte et Mr. Klechig.
2o. Pas Suisse, par Madame Lecomte et Me. Déjardin.
3o. Scène mimique, par Mme Lecomte, et Mr. Keiffer.
4o. La Tyrolienne de Guillaume-Tell, par Mme Lecomte, Déjardin et Mr. Martin.
5o. Final-général.
Précédé de
L'AMI GRANDET,
Vaudeville en 3 actes.
Le spectacle commencera à 6½.

THEATRE DE LA
RENAISSANCE.
ENCOIGNURE DES RUES DES GRANDS HOMMES ET DES CHAMPS-ELYSEES.

UN Théâtre ouvert à toutes les classes de la société, manquait à la Nelle-Orléans. Les administrateurs du Théâtre de la Renaissance, ont eu pour but d'y suppléer, en formant cet établissement, et de procurer au public en général, sans exception, quelques momens de récréation. Ils viennent donc lui offrir l'hommage de cette institution.

Persuadés que leur projet sera favorablement accueilli, les administrateurs du Théâtre susdit comptent sur le concours et l'appui du public, pour la prospérité de cette entreprise; et ils s'efforceront d'en mériter les suffrages par le zèle et les soins qu'ils apporteront dans le choix de leurs ouvrages et de leurs artistes.

Et pour satisfaire, autant que possible, tous les goûts, l'administration s'attachera particulièrement à varier son répertoire de manière à donner, alternativement, des comédies, drames, opéra-comiques, vaudevilles et quelques tragédies.

La direction de ce théâtre fait également établir dans le même local, UNE SALLE DE BAL qu'elle fait disposer et décorer d'une manière convenable.

Elle fait remarquer en outre, que les personnes chargées de la surveillance et du cérémonial, apporteront dans le maintien de l'ordre, la plus scrupuleuse attention; et tâcheront de mériter le patronage de toutes les familles qui voudront bien honorer les soirées de leur présence.

L'ouverture du Théâtre aura lieu le dimanche 19 courant, par LA MARAINE, LE MARIAGE DE RAISON et VATEL.

Nota—Le bureau de location des loges est positivement établi rue des Grands Hommes, 42, entre St-Antoine et Bagatelle, de 10 heures à 2 heures. 14 jan

Premier Bal Paré—Costume de Fantaisie.
THEATRE DE LA RUE DU CAMP.
Salle de Bal.
Le public est respectueusement informé que le *Premier Grand Bal Paré* aura lieu à l'établissement ci-dessus, ce soir
Mardi, 14 janvier 1840.
Prix d'entrée: Cavaliers ... $2
" Les Dames ...
Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie.

AVIS—La directrice de cet établissement décidée à ne point démériter de l'immense patronage qu'on a daigné lui accorder et à complaire de plus en plus ses protecteurs, a l'honneur de les informer ainsi que le public qu'il a commandé
DEUX MAGNIFIQUES CANDELABRES qui seront placés au centre de la Salle de Bal. Ils seront allumés pour la première fois ce soir. 14 jan

SALLE ST. LOUIS.
MM. les commissaires des Bals de Société masqué, se réuniront au bureau de la Salle St. Louis, mercredi 15 janvier, à 5 heures du soir, pour prendre des mesures relatives au premier bal qui aura lieu samedi prochain 18 courant.
Par ordre du comité. 13jan

SALLE ST. LOUIS
Bals de Société.
AVIS.—D'après une résolution du comité d'admission passée le 12 janvier, aucun billet de dames étrangères ne sera reçu à la porte à moins qu'il soit endossé par 2 membres du comité.
Messieurs les membres du comité se réuniront à l'avenir tous les dimanches précédant chaque bal, à midi, et tous les mardis à 6 heures du soir. 13j—2

BALS.
SALLE D'ORLEANS.
LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARES ET MASQUES
tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée—Cavaliers ... $2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
20 nov A. MITAUD.

THEATRE ALLEMAND.
LE directeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il a disposé l'établissement ci-dessus pour donner un BAL de souscription tous les Samedis.
L'orchestre du dit Théâtre assistera aux Bals.
Le livre de souscription est maintenant ouvert au bureau de la direction du théâtre.
Prix d'entrée $2 00
Les souscripteurs ont droit à trois billets de dames.
25 décembre

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTREE.
Cavaliers ... $1 50
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA société qui existait ci-devant, entre les soussignés, sous la raison de WALSH & LYALL, est dissoute de ce jour, par consentement mutuel.
Les noms des sociétaires sera seulement employé pour la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1840.
J W WALSH
11 janv—3 JOHN LYALL

Les soussignés se sont, aujourd'hui, associés à l'effet de faire l'entreprise en général des toitures. Ils donnent également avis à leurs amis et au public qu'ils ont à vendre, un grand assortiment d'ardoises, cuivre, zinc, &c., à des prix très modérés, en quantité à la convenance des acheteurs; [illegible] No. 150, rue des Remparts, [illegible] St-Louis et Toulouse, et l'on peut être assuré qu'on mettra du zèle à les exécuter.
N. B. Ils achètent aux prix les plus élevés de la place, du vieux cuivre et du plomb.
LYALL & DAVIDSON.
11 janv—a

AVIS—Les propriétaires de drays particuliers et publics et de voiture publiques, ainsi que les marchands étalliers et colporteurs, dans les limites de la 1re municipalité sont prévenus d'avoir à prendre leurs licences respectives au bureau du maire dans les dix jours qui suivront cet avis, faute de quoi ils seront poursuivis conformément aux ordonnances.
13 janvier 1840. D. LAMBERT, collecteur.
13j—6

IL a été oublié dans les lieux d'un restaurant, rue Ste. Anne, tenu par Mr. Alexandre, une *montre en or à répétition cadran à jour*, ouvrage en cuivre de Breguet & Fils à Paris.
La personne qui l'aurait trouvée est priée de la remettre au bureau de cette feuille.
N. B. Les horlogers sont priés d'arrêter cette montre en cas qu'elle leur soit présentée. 13 jan—2

Académie de Harby—Cercle de Tivoli.
LE chef de cet établissement a l'honneur d'informer le public qu'il a fait ses dispositions pour continuer son école dans le local qu'il occupe aujourd'hui en attendant qu'il puisse rebâtir l'édifice que le feu a dévoré samedi soir.
Il profite de cette circonstance pour remercier cordialement les pompiers et ceux qui ont bien voulu l'assister en essayant de dérober aux flammes les effets à lui appartenant. GEO. W. HARBY.
13j 3t

FOIN—405 balles foin du nord, actuellement en débarquement du navire Newburyport et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 11jan

CHANGE sur Londres—A vendre par
11jan Wm. G. HEWES & co, rue Natchez.

FEUILLES de Fer de Russie, à vendre par
11 jan J. HEATH & Co. 95, Camp.

RESTAURANT DES ETRANGERS,
Rue St. Philippe entre Condé et Vieille Levée
Géré par L. Candoge.
AVIS—J'ai la faveur d'annoncer au public et à mes connaissances que Messieurs A. Marconi & Co m'ont donné la direction de ce nouvel établissement, à partir du 10 courant. L'on trouvera dans ledit restaurant les mets les mieux préparés et variés autant que le tems et le pays pourront le permettre, et il y a des cabinets et salons de société.
A dater du 15, une table d'hôte des mieux servies—Déjeuner à 9 heures 1/2, et dîner à 3 1/2, à raison de $30 par mois.
Une longue expérience et les nombreuses connaissances que j'ai dans cette ville me font espérer le patronage du public. 8 janv—15 L. CANDOGE.

ACADEMIE D'ESCRIME.
MR. WM. DAUPHIN, a l'honneur d'informer respectueusement ses amis et le public qu'il ouvrira sa salle d'armes lundi 13 janvier, chez M. Gobinay au fer. rue d'Orléans. Les personnes qui désireraient prendre des leçons sont invitées à s'adresser à M. Gobinay, ou à lui même à la Bourse St. Louis, depuis 10 heures jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Il espère que les jeunes gens s'empresseront de concourir à son exercice, qui tend à développer les grâces et le maintien qui distingue un jeune homme bien élevé.
La salle sera ouverte les lundi, Mercredi et vendredi depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
Prix ... $15 par mois. 6 j

MURIERS MULTICAULIS—Le soussigné a en consignation nombre de ces arbres qu'il offre à vendre soit au comptant ou sur signatures approuvées. Les personnes qui seraient éloignées peuvent s'adresser à lui pour leurs commandes qui seront fidèlement exécutées. A. G. COCHRAN.
8jan 40, rue de Chartres.

A VENDRE—Une jolie presse construite à New-York, de moyenne grandeur, presque neuve, n'ayant que cinq mois d'exercice, y compris un assortiment de caractères d'imprimerie; on donnera toutes facilités pour le payement. S'adresser au bureau de l'Abeille, ou à Donaldson, chez M. Martin.
27 déc—1m

BONNE DOMESTIQUE DE MAISON A VENDRE.
UNE fille esclave, bonne couturière, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, âgée de 18 ans, à vendre par P. H. GALLWEY,
11 janv No. 6, rue Conti.

VIEUX CIMETIERE PROTESTANT.
LES personnes qui ont des amis ensevelis dans ce cimetière, borné par les rues Conti et St. Louis, sont informées que d'après un ordre du conseil de la 1ère municipalité, les dépouilles humaines de ce cimetière seront transférées dans un enclos fermé d'une partie de ce cimetière et autrement borné par les rues Conti, St. Louis et Tremé. Cet avis a pour objet de prévenir les personnes qui voudraient assister à cette translation qui aura lieu incessamment vû que les tombes nouvelles sont achevées.
Par ordre,
11jan—1m CHARLES HARROD.

NOUVEAUTES POUR BALS.
MRS. BINOCHE FRERES viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet d'articles de bals, robes, fichus, lingerie, bas brodés, gants, &c
Rue Royale, encoignure Toulouse. 11 jan—9

50 PIASTRES DE RECOMPENSE,
SERONT données à celui qui arrêtera et livrera au soussigné le nègre GEORGE, parti marron le 1er novembre dernier. Il parle anglais et français, est âgé de 18 à 19 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, trapu, yeux petits, front bombé, marche dégagée, une dent de devant à la mâchoire supérieure cassée—Ce nègre a longtemps travaillé avec Mr. Wm. Stone comme manœuvre maçon. FERNANDO LEMOS,
13 janv—1m No. 133, rue Dauphine.

SOIXANTE tierçons riz, à vendre par
11 janv ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti

VENTES AU COMPTANT.

IL sera vendu le samedi, 25 courant, à la Bourse rue St. Louis, au comptant, les propriétés suivantes, situées à 4 1/2 milles au-dessus de la ville, environ à Hinckswille, huit grands lots de batture A. B. C. D. E. F. G. H. s'étendant de la rue Front à la rivière Mississipi et aussi les 6 îlets suivants situés sur l'arrière des dits lots et s'étendant à la rue des Magasins. Le No. 1 ayant 24 lots, le no. 19, 24 lots, le no. 11, 22 lots, le no. 18, 20 lots; le no 19, 20 lots, le no. 20, 20 lots, faisant en tout 134 lots. Dans l'îlet no. 19, se trouve une des plus belles maisons d'habitation de cet état et qui a coûté au propriétaire $16,000. Ledit îlet étant couvert de magnifiques arbres à fruit et arbres d'ornement. Plusieurs des orangers donnèrent des fruits la saison dernière. Une plus agréable résidence d'été ne saurait se rencontrer dans le voisinage de cette ville. Les personnes qui voudraient l'acheter sont priées d'aller la visiter. On vendra en même temps 277 actions de la Banque de l'Union qui portent hypothèque sur ladite propriété.

Il sera vendu aussi au même lieu, un emplacement situé au faubourg Bouligny, servant de briqueterie en pleine opération, et d'un produit plus avantageux qu'aucune autre fabrique et fournissant des briques à la Nouvelle Orléans. Il est partagé en 63 lots, soixante sont situés entre les rues Tchoupitoulas et le fleuve et là se trouvent les [illegible] faisant face au fleuve, les transports sont faciles et sur l'arrière est la branche du rail-road de Carrollton qui traverse la rue Tchoupitoulas et entre dans un des séchoirs où les chars peuvent être chargés et épargner par là beaucoup de travail et de casse. On a accumulé assez d'argile pour le travail de deux saisons et elle est prête à être mise en œuvre. Il y a aussi une grande maison d'habitation située sur le côté opposé de la rue Tchoupitoulas appartenant à l'établissement. Les plans de ces diverses propriétés peuvent être vus au bureau d'Edouard Barnett, notaire public. Si quelqu'un désirerait acheter à terme, un crédit depuis un jusqu'à 5 ans lui sera accordé pour la moitié du prix d'achat, en s'adressant immédiatement à demeure ou à M. Barnett Sr. encanteur.

Tous les actes seront passés devant M. E. Barnett, notaire public aux frais de l'acquéreur.
14 janv

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu 5000 plants de Murier Multicaulis, mardi 14 courant, sur la levée vis-à-vis la presse supérieure à coton. 13j

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le mardi 14 courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, vis-à-vis la Place d'Armes, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, une quantité de vieux cuivre, appartenant au navire Sarah, capt. Parker, qui vient d'être radoubé.
Termes comptant. 11 janv—3

PAR A. L. FERNET.
Succession de Amos H. Livermore.
IL sera vendu à l'encan Mercredi 22 janvier, à 10 heures précises, No. 25 rue de la Douane, entre les rues de Chartres et la Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 décembre 1839, les effets et meubles ci-après spécifiés, appartenant à la dite succession.
Bottes françaises pour hommes cousues et en veau, fines; [illegible] bottes d'hommes imperméables, [illegible] pour enfants, brodequins d'hommes [illegible] Russes, [illegible] pour femmes, souliers en [illegible] de durée pour femmes, escarpins de danse pour hommes, bottes en cuir pour demoiselles, bottines en peau pour [illegible], pantoufles en peau de chevreau pour femmes, 20 rames papier, 4 douzaines chapeaux de soie, livres en blanc, une malle et une caisse d'habillements, fournitures de magasin.
Conditions comptant. 11j—10

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu Mercredi, 15 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
DIX SEPT LOTS DE TERRE,
situés dans le nouveau faubourg Washington, numérotés de un à dix-sept inclusivement, dans le carré ou îlet compris entre les rues St-Avide, Prosper, Clouet et Louisa, et ayant d'après le plan déposé à l'étude de G. Pollock, notaire public, les dimensions suivantes, savoir:
Trois lots numérotés de un à trois, et contigus mesurant chaque trente pieds de face sur la rue St-Avide et ayant de profondeur entre 2 lignes parallèles, cent vingt pieds.
Les lots numérotés quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze, mesurant chaque trente pieds de face sur la rue Louisa et [illegible] en profondeur entre deux lignes parallèles [illegible] quinze pieds, le lot numéro quatre formant l'encoignure de la rue St-Avide, et le lot numéro quatorze formant l'encoignure de la rue Prosper; et finalement,
Les lots numérotés quinze, seize et dix-sept, tous trois contigus et mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Prosper, et s'étendant en profondeur entre deux lignes parallèles, cent vingt pieds, [illegible]
CONDITIONS—Un quart comptant, la balance à un terme de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de N. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 janvier

PAR R. B. SYKES.
Effets d'habillement.
IL sera vendu mardi 14, à son magasin d'encan No. 51 rue des Magasins, à 10 heures, vis-à-vis l'Arcade de Banks, un grand assortiment d'effets d'habillemens savoir
1000 paires pantalons satinet, 1120 dito cottonnade, Attakapas.
485 pantalons en York Derry.
406 do Washington jeans.
600 vestes rondes satinet, 400 dito flanelle bleu.
190 vestes flanelle coton.
4 caisses chemises rayées de Liverpool.
2 do do flanelle rouge.
3 do chemises coton avec poitrines et collets de toile.
3 do calico, dito fantaisie, en york-derry et jeans, une facture de bottes et brodequins parfaitement assortis.
Conditions—$200 et au dessous comptant; de 200 à 500 à 60 jours, de 500 à 800, 90 jours; au dessus de 800 4 mois; le tout moyennant endossement approuvé. 4 janv

PAR BEARD & KENDIG.
Esclaves à vendre.
IL sera vendu à la Bourse de Cité jeudi, 16 courant, à midi, pour clore une société:
LISE, négresse,
BRISTOL, âgé de 40 à 50 ans, calfat.
WHITE, 40, scieur,
JOHN PIERRE, 40, forgeron,
MOSES, 40, calfat et forgeron,
MARTIN, 30, calfat,
TESSER, 30, calfat.
Tous les esclaves ci-dessus sont garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Billets à 4 mois, endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 jan

PAR R. B SYKES.
Vente de plaqué allemand.
IL sera vendu le 16 courant, à 10 heures, au magasin d'encan vis-à-vis l'Arcade de Banks, rue des Magasins, un assortiment d'objets plaqués, consistant en cafetières à café et à thé, [illegible] couteaux à [illegible], cruches, chandeliers, [illegible] &c. 10 jan

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 28 décembre 1839.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle des six directeurs, aura lieu le lundi 27 janvier prochain, à la maison de Banque, encoignure des rues Royale et Toulouse, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après-midi.
Par ordre de la Direction.
31 d—25 G. MILTENBERGER, Caissier pro. tem.

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.
6 Janvier 1840.
A L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution qui a eu lieu ce jour, les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues: savoir,
Thos. C. Magoffin, J. Whitehead,
J. A. Barelli, E. D. Hyde,
W. Caruthers, Geo Bedford,
J. H. Caldwell, Geo Urquhart,
Seaman Field, H. B. Cenas,
J. L. Bogert
7 j—6 J W HOUSTON, caissier

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1840.
L'ELECTION annuelle par les actionnaires de neuf Directeurs de cette institution aura lieu à la Banque, le Lundi 3 Février prochain, entre les heures de 10 a. m. et 2 p. m.
Par ordre de la direction.
10 janv FRED FREY, Caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle Orléans, 6 janvier 1840.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une réunion aura lieu lundi 3 février prochain dans l'objet de nommer 12 directeurs pour l'administration de l'année suivante.
Par ordre de la direction,
6 jan GUSTAVE F. WEISE, Sct.

MR. VICTOR DECAUX, prévient ses connaissances qu'il vient de recevoir par le Gratitude du Havre. Un joli assortiment de marchandises fines, [illegible] gilets de satin et cachemires; pantalons fins; paletots; étoffes de mode; 6 douzaines chapeaux feutres; 50 paires de bottes en liège; caisse parfumeries et autres articles.
Rue Royale, No. 75, entre Bienville et Conti.
13 jan

PIERRE PRADAT offre à vendre sa jolie Maison de résidence, rue de L'Esplanade, entre les rues Condé et Royale, savoir
Un Lot de Terre mesurant 21 pieds, [illegible] de face à l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur; maison en briques à trois étages, avec cuisine et améliorations, y compris l'eau de la machine hydraulique.
Plus Neuf mille cinq cents piastres d'actions de la Banque Consolidée.
S'adresser à C. POLLOCK, notaire public, allée de la Bourse. 8jan—1m

AVIS—Le public est prévenu de ne point accepter treize billets tirés par le soussigné, ordre de Joe Puech, et sous la date du 9 octobre 1839. Huit de ces billets sont de $330 chaque, à 3, 4, 5, 11, 12, 13, 14 et 15 mois de date, 4 billets de $500 chaque à 6, 7, 8 et 9 mois de date, et l'un pour $322 22 cts, [illegible] quatre mille neuf cent vingt-deux piastres et 22 cts.
Des précautions ayant été prises contre ces 13 billets, ils ne seront pas acquittés au cas où ces précautions demeureraient sans effet.
8 janv JOHN BEIN.

A VENDRE—10,000 barils à [illegible] et 4000 tierçons do de 60 gallons chaque, tous égaux.
31 d—8 GUTIL, 29, St Louis.

TRAITES sur New York et Boston, à 10, 30 et 60 jours de vue, à vendre par
3 jan—3 EDW. AUSTIN & JOHN E. LODGE, rue Gravier.

LE docteur John Williams s'est établi dans cette ville et offre ses services comme médecin chirurgien et accoucheur.
Sa demeure et son cabinet sont situés au No. 222, rue du Camp, entre les rues Girod et Julie.
6 jan—12

A VENDRE SUR PIED, par Lelièvre, encoignure Royale et Ste Anne—Superbe plant d'arbres fruitiers greffés, ayant passé l'été en terre; abricotiers, pruniers, amandiers de Lyon, rosiers remontant, graines fraîches de jardinage, reçues par les derniers arrivages. 6 jan

LE sieur CENCIER, armurier, annonce qu'il quitte son établissement, rue Condé No. 24 pour cause de départ; il prie ceux qui ont des armes en réparation de les retirer. S'adresser à M. Simon, marchand de meubles, rue Ste. Anne 66. 7j—15

UNE personne qui pendant plusieurs années a été dans les affaires à la Nouvelle-Orléans, et qui connaît les diverses branches du commerce, désire se placer comme commis dans une maison de commission, d'épiceries, sur la Levée ou à bord d'un bateau à vapeur. Il produira les meilleurs témoignages en sa faveur. S'adresser à R. S. au bureau du Bulletin.
7 janv—18

AVIS—La société existant sous la raison de Boulet et Montreuil est dissoute du commun accord à dater de ce jour.
M. J. J. Boulet est seul chargé de la liquidation et continuera les affaires sous son nom particulier.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1839. 31 d

WILLIAM MURE, fera des avances en argent sur les consignations de coton, faites à ses agens à Liverpool. 22, rue du Canal. 31d—1m

TRAITES sur New York, à 10 et 60 jours de vue, à vendre par WILLIAM MURE,
21 déc—1m 22, Canal.

ON demande immédiatement une nourrice sans enfant, s'adresser rue Bourgogne, entre du Maine et St Philippe no. 269. 16—5

VENTES A L'ENCAN.

Aux Marchands de la Campagne et aux Planteurs.
BEARD ET KENDIG
VENDRONT à l'encan mardi matin, à 11 heures, à leur magasin rue de la Commune, No. 56, première porte après City Hotel, un bon assortiment d'habillemens de nègres et autres, tels que chapeaux, brodequins, couvertes, souliers, draps de ménage. La vente pour cause de consignations.
Conditions—Comptant. 14 jan.

PAR H. P. FAUCHIER.
IL sera vendu mercredi, 15 courant, à 10 heures du matin, au magasin de M. W. Berger, rue St. Louis, no. 19 entre Chartres et la Levée, sans réserve,
8 tierçons riz de la Caroline,
40 cordeaux cordes d'emballage,
75 caisses vin Margaux de Palmer, article supérieur, en caisses de 3 douz. et divers autres articles.
Des ventes régulières seront faites au même endroit chaque semaine et les marchandises reçues. 14j—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu aujourd'hui, 14 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la levée, en face du chemin à coulisses, en débarquement de la barque Paul Emile, de Bordeaux, 144 barils vin de Sauternes, 19 dito vinaigre de vin blanc.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 14j—1

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu mercredi, 15 du courant, à 7 heures du soir, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, un superbe bois de lit en acajou, dont a fait usage le général Jackson durant le temps qu'il a demeuré en cette ville.
Conditions à la vente. 14j—2

PAR HEWLETT & CENAS.
LES BAUX de quelques Magasins de valeur, sur la rue qui fait face à la Levée, seront vendus Mercredi 15 courant, à midi, à la Bourse St. Louis. Le bail jusqu'au 31 décembre prochain du seul magasin à 3 étages Nos. 5, 6 et 12 sur la rue qui fait face à la Levée, entre les rues Bienville et la Douane. Ces magasins ont tous une façade [illegible] sur la rue qui fait face à la Levée, et s'étendent en profondeur environ 100 pieds, ayant une cour sur la rue Chartres, [illegible] sont en ardoise. Point de réparations à faire et la location une des meilleures de la ville.
Conditions au moment de la vente. 14 jan—2

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.
AURA lieu Mardi prochain, 14 du courant, à 5 heures, à la cour d'entrepôt de Mr. J. Armor, près de la presse des Planteurs:
30 Balles Coton avarié.
Pour compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 14

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Chargement du navire Paul Emile [illegible]
MERCREDI, 26 de ce mois, à 11 heures après midi, [illegible]
[illegible] tonneaux Bordeaux,
[illegible] 1/2 do
[illegible] caisses Médoc,
300 do St. Julien,
40 barils vinaigre de vin blanc,
40 do estragon,
100 boîtes de sardines,
24 do [illegible] à l'huile,
20 caisses de 24 bocaux prunes.
A des conditions libérales.

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu à 10 heures, sur la levée au pied de la rue du Canal, et sans réserve, [illegible] vins et liqueurs, balances [illegible], 20 caisses carreaux de vitre, dimensions assorties.

PAR LES MEMES.
A 4 heures rue Tchoupitoulas, près de la rue Poydras, 20,000 pieds muriers multicaulis. 14j

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu ce matin, mardi, à 10 heures, au No. 54, rue de la Commune, une porte de City Hotel, 25 caisses habillemens de nègres [illegible], 25 caisses brodequins, [illegible] 4 caisses habillemens [illegible]
Conditions—comptant. 14jan

PAR BEARD ET KENDIG.
Aux Peintres et Constructeurs.
IL sera vendu le mardi matin 14 courant, à 10 heures, rue du Canal près la levée,
125 caisses carreaux de vitres de diverses dimensions.
23 do verres taillés, de table,
200,000 cigarres maliées.
10,000 [illegible] d'oignons et un assortiment [illegible]
On aura la bonté d'envoyer [illegible] marchandises à vendre. 12 jan

PAR BEARD & KENDIG.
Bel immeuble à l'encan pour clore une consignation.
IL sera vendu mercredi, 29 de ce mois, à midi, à la Bourse St. Louis:
Trois lots de terrain mesurant 21 pieds 4 pouces de face sur 120 pieds [illegible] de profondeur, avec les améliorations, savoir, le magasin en briques [illegible] $1260 par an. Aussi, trois lots, adjacents, mesurant 21 pieds 4 pouces de face sur 170 pieds de profondeur, avec leurs améliorations, louées $320 par an. Cette propriété est située rue Tchoupitoulas entre Poydras et Julie.
La dite propriété est exposée à la rotonde de la Bourse St. Louis.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé par W. Y. Lewis, not. public, aux frais de l'acquéreur.

Vente renvoyée de Muriers multicaulis.
PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu mardi 14 courant, à 4 heures après midi, rue Tchoupitoulas deux portes au-dessous de la rue Poydras:
20,000 pieds muriers multicaulis.
Conditions comptant. 13 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Magasin rue de Chartres No. 107.
VENTE de beaux meubles à l'encan, Jeudi prochain le 16 janvier 1840, à 4 heures de l'après-midi, rue Royale No. 229, entre les rues Ursulines et Hôpital, il sera vendu un superbe assortiment de meubles français et américains, comme armoires à glace, table ronde, dessus de marbre, lits, [illegible] sécrétaires, glaces françaises, bureaux à toilette, et [illegible] plus une quantité d'autres meubles trop nombreux pour être détaillés.
Conditions à la vente. 13 jan—4

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu pour compte de qui il appartiendra, mercredi 15 courant, à 10 heures, à son magasin No. 51 rue des Magasins, vis-à-vis l'Arcade de Banks:
41 pipes eau de vie de Cognac,
1 do Champagne,
1 do Vieux Madère,
24 caisses vin de Bordeaux. 13j

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu mercredi, 15 courant, à l'écurie de Tattersale, rue St. Charles, une excellente paire de petits chevaux qu'on dit excellens trotteurs. 13jan

PAR H. J. DOMINGON.
Vente de marchandises sèches, habillements, bottes et brodequins.
LUNDI, 20 janvier, il sera vendu à l'encan, à 10 heures du matin, au magasin d'Isaac Bridge & co, 131, rue des Magasins. 150 ballots marchandises sèches, bottes, brodequins, [illegible] pour compte de Mr. Francis Castaing, qui a acheté les articles le 27 et 28 décembre dernier, et n'a [illegible] les conditions de la vente:
5 balles chemises 4-4 écrues;
1 do 4-4 cotonnade de Lowell;
1 caisse grosse cotonnade bleu;
1 do coutil rayé;
2 do indiennes de goût, Buchanan;
2 do coutils bleu;
2 do toile à drap blanchie;
10 do bottes,
80 do brodequins de Kip,
37 do do Russet,
2 do chemises à anche de coton,
2 do [illegible]
6 do chemises merinack et indiennes,
1 do pantalons Derry,
16 grosses cartes à jouer.
Les conditions lors de la vente. 6 jan—4

PAR BARNETT ET DUTILLET.
IL sera vendu mardi 14 du courant, à la Bourse de Cité rue St. Louis, les propriétés ci-après désignées:
No. 1. Un terrain, situé rue de l'Esplanade [illegible] mesurant 77 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 167 pieds [illegible] d'Amour et 111 pieds 6 pouces [illegible] 76 pieds [illegible]
No. 2. [illegible]
No. 3. Une jolie maison basse en briques avec cuisine [illegible]
No. 4. Une maison briquetée entre poteaux avec cuisines basses en briques, cour carrelée, puit en briques sur un terrain de 60 pieds français de face et 120 pieds français sur une ligne et 100 pieds français de profondeur sur l'autre ligne, (voir le plan) rue Bourbon entre St. Philippe et Dumaine. Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans avec intérêts.
No. 5. Une maison briquetée entre poteaux, avec cuisine en bois, [illegible] sur un terrain de 30 pieds français de face et 120 pieds français de profondeur, rue d'Amour entre St Antoine et Bagatelle. Conditions $2500 du 1er au 19 mai 1840 et la balance en mai 1841.
No. 6. Un îlet d'environ 1120 pieds carrés désigné par le No. 23, le dit îlet est entouré en planches délardées, de la hauteur de 8 pieds, porte cochère [illegible] face à la rue Barthelemy [illegible] faisant face au rail road du golfe du Mexique. Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans avec intérêts.
No. 7. 4 terrains entourés en planches délardées, de la hauteur de 8 pieds, séparés d'une rue de l'îlet sus mentionné, ayant une porte cochère. Les 4 terrains mesurent [illegible] 124 pieds face à la rue Barthelemy et sur 130 pieds de profondeur, et forment l'encoignure de la rue qui les sépare du dit îlet (voir le plan). Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans avec intérêts.
No. 8. Un îlet mesurant environ 1130 pieds carrés et désigné par le No. 32, et faisant face à la rue Barthelemy, le dit îlet a une maison de 2 appartements, une galerie devant, une dernière et 2 cabinets, cuisine, latrine, puit, écurie pour vaches, et est cultivé en jardinage et en vergers (voir le plan); il est loué [illegible] jusqu'au 2 Novembre 1839, mais on pourra le livrer si l'acquéreur le désire. Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans avec intérêts.
No. 9. L'îlet 35 situé après le précédent et n'étant séparé que par une rue, à la même dimension, est bâti de la même manière, sauf l'écurie, et est entouré en planches, cultivé en jardinage et en plein rapport, et est loué à bail d'un an, à partir du 1er mai 1840, mais pourra être livré si l'acquéreur le désire, et fait face à la rue Barthélemy. Mêmes conditions: 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans avec intérêts.
No. 10. Les îlets 38, 50, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 74, 80, 81, 92, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108 seront vendus aux mêmes conditions à prendre un ou plusieurs îlets, voir le plan.
No. 11. Les terrains 1, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 25 et 26 situés au faubourg Guesnon, [illegible] les chemins du Bayou et de Gentilly, à prendre un ou plusieurs, seront vendus sur conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans avec intérêts. Voir le plan
No. 12. Un terrain rue de l'Union désigné par le No. 1, entre les rues de la Force et de la Vertu, ayant 60 pieds français, face à la rue de l'Union et 112 pieds français de profondeur. Voir le plan. 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans avec intérêts. 8jan